

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Communauté de communes Vallée de Saint-Amarin

Une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA). Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région :
 - 3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE (avec bilan écologique)
 - COHÉSION territoriale et coopérations (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du numérique
 - les synergies inter-territoires et interrégionales
 - les dynamiques transfrontalières
- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin au 10 juillet 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin. Ce périmètre regroupe 15 communes pour une population de 13 000 habitants. La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, la Communauté de Thann-Cernay et la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach forment le PETR Pays Thur Doller.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégrés dans le PTRTE :

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Les contrats signés en cours sont rappelés ci-dessous :

Intitulé des contrats actuellement suivis au niveau du PETR	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
Plan Offensive Croissance Emploi	18 février 2019	6 EPCI du Sud Alsace dont la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin
Territoire d'Industrie	18 mars 2019	11 EPCI du Sud Alsace dont la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

- 1. **Stratégie inter-PTRTE**

Massif vosgien

Le territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ». Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif**, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités à l'échelle du massif :

- **Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard ;**
- **Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques : préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques ;**
- **Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne : soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local ;**
- **Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne : préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes ;**
- **Axe 5 : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers).**

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'Etat en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027).

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

PETR Pays Thur Doller

Le Pays Thur Doller est un territoire composé de deux vallées et d'un piémont. Il est maillé de 46 communes elles-mêmes regroupées en trois intercommunalités. En piémont, la communauté de communes de Thann-Cernay (CCTC) regroupe 38 000 habitants et bénéficie d'une forte ouverture sur la plaine et la proximité des axes majeurs de circulation du sud Alsace.

Dans la partie supérieure de la vallée de Thur, la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (CCVSA) regroupe 13 000 habitants est plus enclavée. Territoire d'ancienne tradition industrielle, son paysage est marqué de nombreuses friches aujourd'hui en voie de réhabilitation.

La communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS), plus rurale, compte 17 000 habitants et s'étire tout au long de la vallée, passant d'un paysage de piémont tiré par la dynamique sud-alsacienne à des paysages ruraux et de montagne.



Le Pays Thur Doller est marqué par une histoire commune, notamment industrielle au 19^{ème} et 20^{ème} siècle autour du textile, de la mécanique et de la chimie. Histoire naturelle aussi, car les plus hauts sommets des Vosges y découpent un paysage de montagne fortement boisé mais également dessiné par une agriculture de montagne qui ouvre et entretient les chaumes et paysages. Cette agriculture de montagne est le berceau du développement de l'activité de nombreuses fermes auberges, typiques des Hautes Vosges.

Territoire d'Histoire, marqué par deux guerres mondiales, le Pays Thur Doller est également riche d'un passé qui a vu la construction de la collégiale Saint-Thiebaut de Thann, joyau du gothique rhénan du haut Moyen Age.

Les deux vallées de la Thur et de la Doller entretiennent des liens étroits avec Mulhouse. Lors de la révolution industrielle, la « Manchester alsacienne » a essaimé son industrie textile, mécanique et chimique vers les vallées vosgiennes de Thann, Saint-Amarin, Masevaux ou encore Guebwiller. La ligne de chemin de fer qui relie Thann à Mulhouse est emblématique de cette interdépendance. Créée au 19^{ème} siècle et l'une des premières en France, elle accueille aujourd'hui le premier tram-train. Cette infrastructure marque l'appartenance de Thann-Cernay au chapelet urbain plus large, allant jusqu'à Saint-Louis et qui s'oppose aux espaces ruraux du Sundgau et de la plaine entre Mulhouse et Colmar.

Les dynamiques démographiques et de l'emploi sont fortement contrastées entre piémont et vallées. Le premier bénéficie de l'ouverture sur la plaine et la proximité de la métropole mulhousienne, les secondes pâtissent de l'endavement facteur de désindustrialisation.

Héritées de l'Histoire, les composantes socio-économiques (le revenu médian, le niveau d'études et de qualification, l'état de santé de la population...) sont traditionnellement traduites en un indicateur composite et synthétique : l'Indice de Développement Humain (IDH), calculé pour chaque EPCI du Grand Est par l'ARS. L'IDH a pour but de mesurer le développement des pays à travers trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie. Pour la Communauté de Communes de Thann-Cernay, il s'établit à 0,54 dans la moyenne du Grand Est. Pour la Vallée de la Doller et du Soultzbach, l'IDH s'établit à 0,66 et seulement 0,51 pour celle de la Vallée de Saint-Amarin. A l'échelle départementale, la situation de la CCTC et CCVSA apparaît moins favorisée que celle de la communauté de communes de la Vallée de Munster (0,65), de celle de Kaysersberg, de Ribeauvillé (0,67), de Rouffach, Vignobles et Châteaux (0,78), mais meilleure que celle du Val d'Argent (0,21).

La situation du PETR est donc moyenne. Si l'ambition peut être de renforcer le niveau de vie global, l'enjeu serait déjà de le maintenir dans la moyenne régionale malgré les chocs économiques, sanitaires, climatiques que le territoire pourrait subir.

Un nouveau Projet de Territoire : des ambitions renouvelées et réaffirmées

Les axes de la charte de 2004 restent pertinents. Cependant, les orientations qui en découlent méritent d'être complétées et précisées pour intégrer l'évolution des conditions socio-économiques, l'urgence climatique ou encore la capacité du territoire à s'adapter aux chocs qu'ils soient sanitaires, économiques ou environnementaux.

De la sorte, la gouvernance installée en septembre 2020 décide de se saisir de nouveaux enjeux :

- o **Elaborer un diagnostic et un Contrat Local de Santé**

=> Garantir aux 68 000 habitants du territoire l'accès à une offre de soins de qualité

L'accès aux services de santé et de soins pour tous les habitants du PETR est un enjeu majeur dans un contexte de démographie vieillissante des professionnels de santé, de réorganisation de l'hôpital de Thann et bien évidemment d'éloignement sinon d'enclavement géographique d'une partie des habitants. L'action mérite également d'être portée sur les politiques de prévention, notamment liées à certaines pathologies, dont les maladies pulmonaires en partie liées à la qualité de l'air.

Le vieillissement de la population pose de nouvelles problématiques en matière de santé et d'accompagnement.

Parallèlement, les composantes socio-économiques doivent être prises en compte. Le niveau de diplôme et le niveau de vie influent sur l'état de santé. Ainsi par exemple les hommes non diplômés ont une espérance de vie à 35 ans inférieure de 7,5 ans par rapport à ceux diplômés de l'enseignement supérieur. S'agissant des revenus, un écart de 13 ans d'espérance de vie à la naissance a été montré entre les hommes les plus modestes et les plus aisés.

- o **Favoriser l'usage de modes de déplacement alternatifs à l'automobile**

=> Développer une ou plusieurs lignes de co-voiturage ainsi qu'une culture vélo

En Pays Thur Doller 40 % des émissions de GES sont dues aux véhicules automobiles. Les migrations domicile-travail quotidiennes vers les zones d'emploi périphériques expliquent l'importance de ce poste. En Thur Doller, la mobilité est indispensable pour accéder au revenu faute d'emplois suffisants sur le territoire.

Parallèlement, diverses études de l'AURM sur la précarité énergétique au transport mettent en évidence le coût financier important des migrations domicile-travail pour les ménages résidant dans les vallées comme dans la partie ouest et sud-ouest du Sundgau. Tester la création de lignes de co-voiturage peut ainsi apparaître comme une solution pertinente.

De manière complémentaire, il est nécessaire de promouvoir des modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture, pour tous les trajets courts. Les communes et groupements de communes renforcent le maillage cyclable, le PETR se donne l'ambition de promouvoir une culture vélo afin d'agir sur les choix et comportements individuels. Ainsi, les acteurs locaux avancent de concert et en complémentarité.

○ Construire un Projet Alimentaire Territorial

La crise sanitaire que nous vivons a exacerbé la demande de produits locaux. Depuis deux décennies, le développement des AMAP comme la multiplication des marchés paysans et de producteurs montrent une tendance de fond, de reconquête d'une alimentation de qualité produite localement. Territoire de tradition industrielle, l'emploi agricole n'a pas représenté d'enjeux majeurs, sinon pour le soutien à une agriculture de montagne garante des paysages. La production agricole locale, sa transformation et sa commercialisation représentent un potentiel d'emplois à redécouvrir et développer, source de redynamisation des espaces ruraux.

○ Faire du tourisme un secteur porteur d'emplois et d'activités

Le Pays Thur Doller est un territoire d'Histoire industrielle, notamment textile. Celle-ci a donné naissance au parc de Wesserling qui réhabilite à la fois l'Histoire et le patrimoine bâti et connaît une réputation croissante. L'historial du Hartmannswillerkopf récemment créé intéresse le tourisme de mémoire, tout comme Thann, sa collégiale et ses ruines castrales offre d'autres points d'attraction.

Le patrimoine naturel entre lacs, hauts sommets vosgiens et collines sous-vosgiennes offre des atouts particuliers. Espaces de pratiques sportives hivernales comme estivales (ski, raquettes, randonnée, VTT, parapente, pêche en rivière...) le territoire est un espace de loisirs de proximité pour les métropoles régionales et notamment l'agglomération mulhousienne.

Faire du tourisme un vecteur d'activités et d'emplois nécessite l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions à l'échelle des groupements de communes, du PETR comme des syndicats de massifs (Markstein, Ballons d'Alsace) ou encore le Massif des Vosges. Accroître l'offre de produits et services touristiques et l'offre d'hébergements, affirmer une communication ciblée et construire des synergies sont autant de pistes d'actions.

Un nouveau regard pour conforter la dynamique du territoire

Dans le cadre de cette dynamique, le PETR s'est donc proposé pour participer à la démarche pilote portée par la Région Grand Est, à savoir la démarche « Nouveau Regard ». Cette analyse macroéconomique décrit de manière synthétique la dynamique économique du territoire, ses forces, ses faiblesses, ses relations avec les territoires voisins et pointe ainsi plusieurs enjeux majeurs.

Le Pays Thur Doller fonctionne comme un territoire « pendulaire », dans lequel les migrations quotidiennes domicile-travail hors du territoire sont plus importantes qu'en moyenne. Ce modèle pendulaire est à la fois le fruit de la disparition d'emplois locaux (pendulaire contraint) comme de politiques d'urbanisation dans le piémont qui a profité du desserrement de Mulhouse et de sa couronne (pendulaire choisi) pour accueillir des populations urbaines. Qu'il soit choisi ou subi ce modèle est porteur de fragilités, ci-dessous décrites. L'enjeu serait alors de définir un modèle de développement porteur d'une dynamique plus autonome.

Les revenus publics sont plus faibles en Thur Doller qu'en moyenne tout comme les revenus générés par les industries dites « exportatrices », c'est-à-dire qui vendent leur production en dehors du territoire. Cependant, « l'économie résidentielle » reste dynamique même si elle est porteuse d'emplois moins qualifiés et moins bien rémunérateurs. Parallèlement, la population vieillit, tout comme la population active qui se contracte améliorant artificiellement le taux de chômage.

L'analyse fine par intercommunalités met en exergue ces traits d'une manière plus ou moins marquée selon une localisation en entrée de vallées ou en haut de vallées.

Pour le moment ce « nouveau regard » a été présenté aux intercommunalités, qui ont confirmé ou infirmé certaines propositions.

Les forces identifiées sont autant de points d'appui et corroborent les actions et politiques portées par le PETR :

- Un potentiel touristique insuffisamment exploité.
- Une capacité à capter hors Thur Doller des revenus (revenus pendulaires) qui, utilisés sur le territoire soutiennent une économie résidentielle qui représente près des 2/3 des emplois. Souvent reléguée au second plan, cette économie résidentielle mérite une attention nouvelle. Le territoire a su s'équiper de zones d'activités nombreuses, réhabiliter des friches et soutenir la création d'entreprises à travers des pépinières d'entreprises et une PFIL, dans une logique de reconquête industrielle. Cependant, cela s'est peut-être fait aux dépens de cette économie résidentielle. « L'aide au poêle » expérimentée et mise en œuvre avec les artisans du territoire, a montré qu'une action en faveur de la qualité de l'air et des énergies renouvelables, génère un effet multiplicateur (x10) : 170 k€ investis par la collectivité génère 1700 k€ de chiffre d'affaires non délocalisable. Autant de pistes qui sont à explorer et développer.
- Un « effet local positif » c'est-à-dire une dynamique interne au territoire, qui permet de mieux absorber les chocs économiques. Ce dernier point est essentiel et mérite une analyse approfondie pour à la fois en comprendre les ressorts et développer les leviers nécessaires.

Renforcer le dynamisme et la compétitivité des entreprises locales passe par une logique d'animation, mise en réseau et coopération du tissu d'entreprises locales. Des démarches embryonnaires portées dans le cadre de « l'industrie du futur » comme de celle de l'EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) méritent d'être développées voire déployées dans le cadre d'une collaboration interterritoriale.

Les faiblesses repérées, notamment liées au modèle « pendulaire » appellent une vigilance, tant sur le plan de l'emploi que de la qualité de vie :

- Une forte dépendance de la dynamique économique hors Thur Doller et notamment au bassin mulhousien.
- Un impact énergétique important (lié notamment à la mobilité), ce qui est corroboré par les analyses d'émission de GES et de consommation d'énergie. Porteuse de risque cette dépendance fait peser un risque d'accroissement de la précarité et fragilité énergétique.

Une part plus faible des « revenus publics », c'est à dire versés par les administrations publiques, en Thur Doller qu'en moyenne. Ce constat semble illustrer la désertification « des services publics » sur le territoire et notamment des services de santé. Maintenir les infrastructures de santé sur le territoire apparaît comme impératif social pour garantir l'accès aux soins, mais aussi pour conforter l'économie résidentielle.

Construire un projet concerté

La construction du projet de territoire du PETR Thur Doller s'inscrit dans une nécessaire démarche participative et de concertation. Concertation avec les trois intercommunalités qui le composent, mais également avec les bourgs centre. Concertation avec le Conseil de développement qui accompagne le Pays depuis sa création. Le Conseil de développement est amené à jouer un rôle particulier au côté de l'exécutif du PETR, notamment pour animer et renforcer la concertation citoyenne.

Les thématiques traitées par le PETR dépassent les limites administratives des collectivités territoriales, à l'instar de la démarche PCAET, de la mobilité ou de la santé. Certaines sont également en lien avec les territoires voisins, à l'exemple des problématiques de mobilité domicile-travail, d'autres seront pertinentes à l'échelle d'un territoire plus vaste, à l'instar de l'Ecologie Industrielle Territoriale ou de l'animation de réseaux d'entreprises. Dans ce cadre, la coopération interterritoriale mérite d'être explorée.

Le Schéma de Cohérence Territoriale devra être évalué et révisé en deuxième partie de mandat. Le SCoT a vocation à dessiner la trame du projet de territoire à long terme. Cette démarche d'évaluation et d'analyse se fera dans un cadre nécessaire et institutionnel de concertation élargie. Une telle démarche représente un coût important pour le PETR, mais constitue un investissement à long terme précieux pour adapter le territoire aux enjeux du 21^{ème} siècle.

La dynamique du Pays Thur Doller a été portée par une volonté politique affirmée. Cependant, nombreux sont les concitoyens et élus qui connaissent encore mal ou pas le Pays, son rôle, son action. Ainsi, il peut être perçu comme une strate supplémentaire dans « le mille-feuilles » administratif ou comme une instance « stratosphérique », éloignée des préoccupations opérationnelles des collectivités.

Cependant, l'action du PETR s'affirme dans de nombreux domaines qui intéressent la vie quotidienne de nos concitoyens comme les questionnent sur un avenir parfois perçu comme incertain. En témoignent les sujets relatifs à la santé, au défi de la transition écologique, à la qualité de l'alimentation, aux déplacements domicile-travail et son corollaire le coût des énergies.

Le projet de territoire du Pays Thur Doller va s'écrire à la croisée des enjeux repérés et des acteurs associés pour :

- Construire un territoire à haute qualité de vie ;
- Mettre en œuvre la sobriété énergétique : réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, développer des énergies renouvelables ;
- S'adapter au changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer des mobilités douces et alternatives ;
- Rénover des bâtiments publics et privés ;
- Accroître l'autonomie alimentaire ;
- Développer les actions de prévention de la santé ;
- Maintenir et renforcer le potentiel productif (industriel et artisanal) et renforcer la qualification de la main d'œuvre ;
- Promouvoir la citoyenneté et la démocratie participative, avec le Conseil de développement, pour construire des solutions et actions partagées ;
- Aménager durablement le territoire en recherchant une forte cohérence entre biodiversité, préservation des zones humides et limitation de la consommation foncière, densité, habitat pour tous, espace de vie public ;
- Conforter le développement rural.

2. La stratégie de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

La Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin a historiquement construit son développement à la fois sur les activités agricoles et sur l'industrie. Avec la fermeture de la majorité des usines textiles, une nouvelle stratégie de développement a été mise en place pour recréer des activités économiques pérennes. Malgré cela, la population a continué à décroître et à vieillir. Il s'agit donc à présent d'inverser ce mouvement en attirant une population nouvelle de jeunes actifs par à la fois le maintien et la croissance du tissu économique et l'amélioration des services à la population, tout en s'inscrivant dans une stratégie globale de transition écologique.

Ceci est en phase avec la nécessité de réduire le caractère « pendulaire » de son type de fonctionnement actuel, source de fragilité, de pertes de temps liés aux transports et d'émission de Gaz à Effet de Serre.

Toutes les actions proposées prennent appui sur le bilan écologique et sur l'actuelle situation médicale, culturelle et sociale du territoire.

A. Actions de renforcement des services publics et la cohésion sociale :

1. Réponse à la désertification médicale : création d'un Pôle de santé et d'un Pôle de télé-médecine
Situation actuelle : plusieurs médecins en voie de fermer leur cabinet - Absence de spécialistes.
2. Création d'une ressourcerie - pôle de réemploi, recyclage et de revalorisation
Situation actuelle : tonnage annuel de déchet produit par habitant soit de 444 kg/habitant - Explosion du tonnage des encombrants.
3. Renforcement de la cohésion sociale et de l'accès à la culture : création d'un pôle culturel intergénérationnel.
Situation actuelle : distance de 3 km entre collège et médiathèque - Absence de structure d'accueil des jeunes.
4. Amélioration et modernisation du parc d'équipement et de services existants : relocalisation des services administratifs, rénovation complète de la piscine
Situation actuelle : siège administratif et piscine ne répondant plus aux standards actuels en terme de consommations énergétiques et d'accessibilité
5. Facilitation de la construction et de la réhabilitation de logements
Situation actuelle : 561 ménages en situation de précarité énergétique (donnée INSEE), soit 10,2 % (moyenne nationale 5,4 %) - Manque de logement récents ou neufs

B. Actions de renforcement d'une économie productive locale :

1. En mettant à disposition des PME locales des locaux adaptés et économes en énergie, ce qui répond également à l'objectif C.
Situation actuelle : consommation annuelle moyenne des zones économiques communautaires : (électricité : 190 Mwh/an, gaz : 1600 Mwh/an).
2. En réhabilitant les friches industrielles encore présentes sur le territoire
Situation actuelle : 40 000 m² de friches industrielles non encore réhabilitées à Kruth, Malmerspach, Oderen et Wildenstein.

C. Actions contribuant à la stratégie globale de transition écologique :

1. Réduction du volume des déchets produits : cf ci-dessus A2 Création d'une ressourcerie - Pôle de réemploi, recyclage et de revalorisation
2. Préservation de la ressource en eau par mise en place de dispositifs de suivi
Situation actuelle : le taux de perte 2020 est de 31,8 %
3. Rénovation de la piscine (cf ci-dessus A4) avec des impératifs de réduction de consommations de fluides
4. Recherche de sites et de partenaires pour l'installation de champs de panneaux photovoltaïques
Situation actuelle : production actuelle d'énergie renouvelable 52 GWh principalement en bois énergie.
5. Etudes pour la réhabilitation de micro centrales hydro-électriques
Situation actuelle : cf ci-dessus C4
6. Actions relatives à la mobilité et aux transports :
Situation actuelle : transports publics inadaptés (rupture de charges TER-Tram train), absence de parking multimodal - Emission de GES : 56 T soit 4,3 kg par habitant dont 40 % pour le transport

L'objectif sera atteint lorsque les routes de la Vallée ne seront plus saturées quotidiennement par des habitants ayant obligation d'en sortir pour leur emploi, leur santé ou leur consommation.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le vivier de projets qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- Les engagements du territoire :
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

➔ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire	Région Grand Est	État	Communauté européenne d'Alsace
<p>PINEL Michel DGS Communauté de communes Vallée de Saint-Amarin T : 03 89 82 60 01 michelpinel@cc-stamarin.fr</p> <p>LEVEQUE Sonia Directrice PETR Pays Thur Doller T : 03 89 35 70 79 / 07 50 01 21 23 direction@pays-thur-doller.fr</p>	<p>OULEVEY Pascal Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 pascal.oulevey@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	<p>FIGENWALD Marie-Anne Secrétaire générale Sous-préfecture de Thann-Guebwiller T : 03 89 29 22 25 / 06 32 28 13 14 marie-anne.fiegenwald@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique Direction départementale des Territoires T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>Emma HENRICH Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</p>	<p>BROGLIN Jérémy Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 jeremy.broglin@alsace.eu</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant
Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent
EPCI : Président/DGS/DGA de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin ou son représentant
Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

✦ Signataires du Pacte :

État
Louis LAUGIER
Préfet du Haut-Rhin

Région Grand Est

Jean ROTTNER
Président

Communauté européenne
d'Alsace

Frédéric BIERRY
Président

Communauté de communes
Vallée de Saint-Amarin

Cyrille AST
Président

PETR Pays Thur Doller

Guy STAEDELIN
Président

Annexes

- Annexe 1 : Tableau des projets structurants
- Annexe 2 : Tableau des projets des Communes
- Annexe 3 : Etat des lieux écologique du territoire

Pacte Territorial de Relance et de Tra Vivier de projets prioritaires pour le territoire à

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

Thématique	Intitulé projet	Maître d'ouvrage	Localisation
Cohésion territoriale et sociale - Accès à la santé	Aménagement d'un lieu d'accueil des professions médicales et paramédicales et/ou d'un Pôle de télémédecine	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	St Amarin
Cohésion territoriale et sociale - Accès à la santé	Création d'un lieu d'accueil pour les professions médicales	Ville de Saint-Amarin/Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Saint-Amarin
Transition écologique - Cohésion territoriale et sociale	Création d'un pôle multi modal train/vélo/voiture	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Felling
Cohésion territoriale et sociale - Accès à la culture	Mise aux normes ERP des Ecuries	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Cohésion territoriale et sociale - Accès à la culture	Mise aux normes incendie du Pavillon des créateurs en ERP	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Cohésion territoriale et sociale - Accès à la culture	Projet Micro-folies	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Cohésion territoriale et sociale	Création d'un nouvel Office de tourisme	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Cohésion territoriale et sociale- Accès à la culture	Création d'un pôle de Cohésion sociale et intergénérationnelle (espace Micro-folies, espace aide aux devoirs, espace jeunes, antenne médiathèque)	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	St Amarin
Cohésion territoriale et sociale	Création d'une maison d'assistants maternels	Commune de Felling	Felling

Cohésion territoriale et sociale - Accès aux services publics	Aménagement d'un nouveau siège de Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Développement éco-touristique	Amenagement d'une aire de stationnement pour camping cars au Lac de Kruth	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Kruth
Développement éco-touristique	Abris et points d'ancrage pour vélos	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Cohésion territoriale - Accès à la culture	Equipement Théâtre de poche	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Transition écologique - Politique de réduction du volume de déchets	Création d'un P3R - Pôle de Recyclage et Réemploi	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique	Rénovation bâtiments communaux sur chantiers écologiquement exemplaires (ancien Presbytère)	Geishouse	Vallée
Transition écologique	Réhabilitation du Centre de loisirs (piscine + salle de sports + tennis couvert)	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Fellering
Transition écologique - Ancrage territorial des activités et des emplois	Rénovation thermique et études fluides locaux économiques (bâtiments Boussac, Artisans, Marozeau et Hartmann). Phase Etudes	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Wesserling et Malmerspach
Transition écologique - Ancrage territorial des activités et des emplois	Réhabilitation friche industrielle bâtiment dit ECS Wesserling	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Wesserling
Transition écologique - Ancrage territorial des activités et des emplois	Réhabilitation friche industrielle bâtiment dit Laine Peignée Malmerspach	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Malmerspach
Transition écologique - Ancrage territorial des activités et des emplois	Réhabilitation friche industrielle pour projet économique et touristique. Phase de sécurisation	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Wildenstein
Transition écologique - Ancrage territorial des activités et des emplois	Réhabilitation d'un ancien site industriel (partie nord site Interklas -projet mixte éco et habitat)	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Malmerspach

Développement éco-touristique	Sauvegarde du bâtiment "Grand Tissage" classé monument historique (zone patrimoniale de Wesserling)	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling
Transition écologique. Structuration de filière	Plateforme bois énergie locale. Phase étude	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique	Réhabilitation de toitures pour installations de panneaux photovoltaïques (10 000 m2)	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling/Fellingering
Transition écologique	Dépollution des terrains de la zone patrimoniale	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Husseren-Wesserling/Fellingering
Transition écologique	Installation d'une borne de recharge rapide pour véhicule électrique	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	St Amarin
Transition écologique	Achat de conteneurs pour apport volontaires de tri	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique -Préservation des ressources en eau	Réhabilitation ouvrages : réservoirs et captages	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique	Amélioration des rendements Renouvellement des réseaux, pose de compteurs de sectorisation, réhabilitation des réservoirs	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Résilience sanitaire	Amélioration de la qualité de l'eau	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique et résilience sanitaire	Traitement de l'arsenic au tunnel d'Urbès	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Résilience sanitaire	Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGGSSE)	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Assainissement			
Transition écologique	Réduction des eaux claires parasites Réhabilitation collecteur intercommunal	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée

Transition écologique	Réduction des eaux claires parasites	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique	Réhabilitation de 7 ouvrages de traitement	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée
Transition écologique	Travaux divers Station d'épuration de Moosch	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	Vallée

Paysage / tourisme

Transition écologique	Démantèlement de l'ancien téléski du Fels	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin	FELLERING
Transition écologique	Création d'une voie mobilités douces	Communauté de communes de la Vallée de St Amarin - Commune de Geishouse	Geishouse

Transition Ecologique

à court et plus long terme

08/09/2021

Description sommaire de l'opération	Année de démarrage	Projet mature OUI "relance" (réalisé en 2021/2022) NON (à faire murir)	Evaluation coût
Lutte contre la désertification médicale et contre l'éloignement des praticiens spécialisés	2022	NON	400 000 €
Lutte contre la désertification médicale et contre l'éloignement des praticiens spécialisés	Début 2022 - Fin 2023	NON	400 000 €
Acquisition foncière et aménagement du parking commun à la piscine et à la gare	2023	NON	140 000 €
	2022		45 000 €
	2021		150 000 €
Participation au projet national d'implantation de ces lieux d'accès aux collections des grands musées nationaux	2021	OUI	37 000 €
Positionnement sur le site du Parc de Wesserling pour captation des flux touristiques	2023	NON	90 000 €
Implantation au bourg-centre (Maison du Bailly)	2022	NON	600 000 €
Groupe d'ass. maternelles identifié, opération en cours de lancement	2022	OUI	189 300 €

Relocalisation en centre de Vallée, réhabilitation aux normes énergétiques et handicap de locaux actuellement vacants	2022	NON	400 000 €
	2025	NON	30 000 €
Pour usages quotidiens et touristiques	2021	NON	42 000 €
Matériel professionnel d'éclairage et de sonorisation	2021	OUI	76 650 €
Palier l'absence actuelle de déchetterie, développer une politique de recyclage et de réemploi.	2022	NON	1 340 000 €
Chantiers exemplaires, redynamisation des bourgs.	2021	?	600 000 €
Obtenir une réduction importante des consommations d'énergie et d'eau - Rétablir l'attractivité de l'équipement	2022	NON	9 000 000 €
	2021	OUI	10 000 €
Création de locaux d'activité pour artisans	2022	OUI	300 000 €
Création de locaux d'activité pour artisans	2021	OUI	320 000 €
	2022	OUI	100 000 €
	2021	NON. Etude de définition du projet en cours	2 000 000 €

Travaux de structure pour sauvegarde d'un bâtiment classé	2021	OUI	400 000 €
	2021	OUI	5 000 €
	2021	NON	680 000 €
	2021	NON	300 000 €
	2021	OUI	5 000 €
	2021	OUI	60 000 €
	2021	En cours mais ne sera pas terminé en 2022	1 800 000 €
	2021	NON	2 000 000 €
	2021	OUI En cours - Fin en 2021	340 000 €
	2021	OUI En cours - Fin en 2022 pour l'étude	600 000 €
	2021	OUI En cours - Fin en 2022 pour l'étude initiale	100 000 €

	2021	OUI Sera terminé fin 2022	706 000 €
--	------	------------------------------	-----------

	2023	NON	400 000 €
	2020	OUI En cours - Fin en 2022 pour l'étude	850 000 €
	2021	NON	300 000 €

Déconstruction des pylones et arasement des plots bé	2022	OUI	30 000 €
Réserver la route du Haag au piétons et cyclistes	2021	OUI	500 000 €

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vivier de projets prioritaires des communes pour le territoire à court et plus long terme

08/09/2021

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée

Thématique	Intitulé projet	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Année de démarrage	Sur-financement (tranche en 2021/2022)	Evaluation coût
Transition écologique	Réseau de chaleur entre l'école et le foyer communal	Commune de Fellingering	Fellingering	Création d'un réseau de chaleur entre plusieurs bâtiments publics		NON	
Transition écologique	Constitution de zone de gagnage en forêt communale afin de préserver l'équilibre sylvocynégétique	Commune de Fellingering	Fellingering	Constitution de zone de gagnage en forêt communale afin de préserver l'équilibre sylvocynégétique		NON	
Transition écologique	Changement de mode de chauffage de la salle des fêtes	Commune de Mitzach	Mitzach		2023	NON	
Efficacité énergétique - Transition écologique	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Moosch	Moosch	Dans le cadre de la transition énergétique et dans l'optique de réaliser des économies d'énergie, la commune va procéder à des travaux de rénovation des installations d'éclairage public (rénovation de coffrets et postes, pose d'horloges astronomiques pour couper l'éclairage la nuit et remplacement de luminaires par du LED.	2021	OUI	68 000 €
Efficacité énergétique - Transition écologique	Rénovation thermique et mise en accessibilité de la mairie	Commune de Moosch	Moosch	Travaux de rénovation thermique (isolation toiture, remplacement couverture, isolation du grenier et du plafond de la cave, remplacement des menuiseries extérieures, mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble des façades, mise en œuvre d'une ventilation simple flux contrôlée, remplacement de la chaudière, remplacement de l'éclairage par du led, réaménagement et accessibilité avec mise en conformité PMR et incendie du bâtiment, réaménagement de l'accueil et de la salle de réunion du conseil municipal au RDC, réaménagement des sanitaires et des locaux du 1er étage (bureaux et salle de réunion complémentaire), création d'un local archives au sous-sol, réhabilitation et modernisation des installations électriques et informatiques...	2022	OUI	729 336 €
Cohésion territoriale et sociale - Sauvegarde du Patrimoine	Rénovation et restauration de l'église paroissiale de Saint-Amarin	Ville de Saint-Amarin	Saint-Amarin	Programme de restauration de l'église de Saint-Amarin à prévoir sur plusieurs années	2021 à 2026	OUI	500 000 €
Cohésion territoriale et sociale - Sauvegarde du Patrimoine	Poursuite de la rénovation du presbytère de Saint-Amarin	Ville de Saint-Amarin	Saint-Amarin	En 2021: rénovation du logement du prêtre Entre 2022 et 2026 : rénovation du rdc du presbytère et du parc	2021 à 2026	OUI	130 000 €
Transition écologique	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et modification des modes de chauffage	Commune de Wildenstein	Wildenstein	Rénovation énergétique des bâtiments communaux et modification des modes de chauffage	2022/2026	NON	
Transition écologique	Rénovation énergétique en toiture de deux bâtiments communaux et rénovation des toitures	Commune de Wildenstein	Wildenstein	Rénovation énergétique en toiture de deux bâtiments communaux et rénovation des toitures	2021/2022	OUI	100 000 €

Etat des lieux écologique du territoire

Mobilité

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés
43 km de pistes cyclables dont 8 km en site propre et 15 km en site mixte.

Pas de parking à vélo sécurisés. La majorité des itinéraires sont touristiques (itinéraire VV33), un déficit est à palier en terme de déplacements quotidiens sécurisés vers les centralités (gares, collège, bourg centre, zones d'activités) et vers le bas de la vallée (Thann)

Existence de pôles multimodaux

Pas de pôle multimodal. Un projet porté par la CCVSA et la commune de Fellingring est inscrit au PTRTE pour la gare de Husseren Wesserling.

Existence de zones à faible émissions

non

Existence de voies réservées au covoiturage

non

Automobile

Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et le parc privé

Aucun pour l'instant mais un projet est en cours pour un véhicule pour le service enfance.

Nombre de bornes de recharges électriques ouvertes au public

Aucun pour l'instant mais un projet sur la commune de Saint-Amarin pour le véhicule du service enfance

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs

Aucun

Part du territoire couvert par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

100%. La Communauté de communes vient d'opter pour la prise de compétence d'AOM locale.

Energie et climat

Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)

56 t soit 4,3 kg par habitant dont 40 % pour le transport et 30 % pour les ménages

Consommation énergétiques du territoire (incluant carburant et énergies fossiles du territoire)

350 GWh dont 50 pour les ménages et 25 % pour les transports. Pour 28% au gaz et 33% d'énergies fossiles. Objectif de réduction de 8% par rapport à 2018 fixé dans le PCAET.

Production annuelle d'énergie renouvelable

52 GWh principalement en bois énergie.

Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)

NC

Rénovation énergétique

Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises

561 ménages en situation de précarité énergétique (donnée INSEE), soit 10,2 % (moyenne nationale 5,4 %).

Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE

NC

Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée

NC

Nombre d'artisans ou d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

NC

Etat des systèmes de chauffage

Nombre estimé de chaudières à fioul

NC

Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres mode de chauffage très émetteur de particules fines (par exemple inserts, poêles et chaudières à bois installés avant 2002)

NC mais une part importante de polluants liés au chauffage au bois (COV et particules fines)

Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d'énergie renouvelable)

3 Réseaux communaux au bois energie

Mode de chauffage des grands équipements collectifs du territoire (écoles, collèges, lycées,...) établissements de santé, bâtiments publics...

Fioul/gaz

Traitement des déchets / Economie circulaire

Tonnage de déchets produits par le territoire

5 278 T soit 444 kg/hab

Etat des équipements de tri au regard des normes

Pas de déchetterie. Collecte encombrants en PAP. Système à bout de souffle, explosion des tonnages et inflation du coût via TGAP notamment. Projet de P3R urgent.

Tri par apport volontaire en bennes habillage bois ou métal de 4 m3 environ.

Collectes spécifiques.

Maintenance annuelle des bennes de tri par un prestataire (crochets, débosselage, réfection des trappes coupantes, mise en peinture, remplacement des planchers, remplacement des lattes en bois, etc)

Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective et logements collectifs

Cantine Collège : compétence départementale : contrat privé avec un prestataire et mise en place de la collecte des biodéchets

Résidence Emile Jung, Hôpital d'Oderen, Périscolaire, crèche

Logements collectifs : à ce jour, collecte en apport volontaire au pied des immeubles du bailleur social Domial uniquement

Pas de tri à la source des biodéchets

Taux de tri sélectif par filière

Verre : 40,23 %

Corps plats : 42,55 %

Corps creux : 17,22 %

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial

Elaboration en cours à l'échelle du PETR

Nombre d'exploitations agricoles

41 dont 16 sociétés, 10 labélisées AB, 21 Jeunes Agriculteurs, 9 fermes auberges et assimilés. 13 en production laitière.

Nombre de producteurs vendant en circuit court/ marchés de producteurs ou d'AMAP

40 sur 41 (un producteur laitier en laiterie)

Surface Agricole Utile du territoire

3 300 ha soit 21 % du territoire. 100 % en STH

SAU et nombre d'exploitations agricoles du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

8 labélisés AB. 95% sous contrat MAE.

100 % des surfaces en périmètre AOP Munster

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

0, utilisation interdite par les cahiers des charges MAE. Pas de trace dans les eaux de captage.

Actions en matière de biodiversité

Surface des aires protégées : parc naturel, N2000, ZNIEFF, aire de protection de captages, etc,...

Part des cours d'eau en bon état au titre de la continuité écologique

Nombre de points noirs de continuité écologique identifiés

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable

10 000 ha de forêts communales soumises au régime forestier et gérées par l'ONF soit 81 % des surfaces forestières totales. Ce qui ne constitue cependant pas une garantie de gestion durable.

Surface des haies

Indicateur non pertinent. Taux de boisement du territoire >75%.

[Tapez ici]

[Tapez ici]

ANNEXE 3

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité

non

Label territoire engagé pour la nature oui/ non

non

Label Terre saine Oui/non

Non

Lutte contre l'artificialisation des sols

PLUi intercommunal Grenellisé. Réduction drastique des surfaces à urbaniser, politique volontariste en faveur de la rénovation des logement et reconversion des friches industrielles.

Etat d'avancement du PLUi

Approuvé en 2019.

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme

0%

Evolution du nombre d'hectare de terres urbanisées vs terres agricoles et/ ou naturelles et/ou forestières

0

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)

?

Surfaces desartificialisées

0

Eau et assainissement

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (oui/non) OUI pour le temps sec – NON pour le temps de pluie

Taux de fuite des réseaux du territoire : le rendement 2020 est de 68.2 %

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'action : nombre de captages bénéficiant d'une DUP (Déclaration d'utilité publique) 74/74

Couverture du territoire par un SAGE : OUI – SAGE du bassin Rhin-Meuse.